

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE FAYSSAC**

Date de la convocation

7 juin 2023**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du 14 juin 2023

N° 2023_06_01

L'an deux mille vingt-trois le quatorze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué par Mme Stéphanie NADAI-PUECH s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie NADAI-PUECH, Maire.

Présents : Laurent CANTY, Joël ETHERNOT, Gilles RAUCOULES, David ROUSSEL, Nicolas GRANIER, Nathalie BARTHEZ, PECH Christine, LOUBET David, ORSAL Sylvie, Marie-Françoise DIAS-SAINT-IGNAN

Procurations :

Absents / excusés :

Secrétaire de séance : Christine PECH

Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 et approuvant les statuts de la communauté d'agglomération,

- De créer sans limitation de durée une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la communauté d'agglomération et ses communes membres composées de la façon suivante :
- communes de moins de 2000 habitants : 1 représentant
- communes de 2000 habitants à 10000 habitants : 2 représentants
- communes de plus de 10000 habitants : 3 représentants

Considérant que chaque conseil municipal procédera à la désignation de ses représentants conformément au tableau de répartition susmentionné et pour la durée du mandat,

Le Maire propose :

- de désigner Stéphanie NADAI-PUECH en tant que représentant de la commune de Fayssac à la Commission Locale d'Évaluation des charges (CLECT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'**adopter à la majorité** :

- la proposition de désigner Stéphanie NADAI-PUECH en tant que représentante de la commune de Fayssac à la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT).

| | |
|------------|-------------------------------|
| POUR | 10 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 1 (Mme Stéphanie NADAI-PUECH) |

Approuvé :

Ainsi fait et délibéré le 14 juin 2023.

Le Maire,

S. NADAI-PUECH

